



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
9 décembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 24^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 3 décembre 2003, à 10 heures

Président : M. Kmoníček (République tchèque)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Mselle

Sommaire

Point 59 de l'ordre du jour : Renforcement du système des Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-63831 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 59 de l'ordre du jour : Renforcement du système des Nations Unies (suite) (A/58/600 et A/58/610)

1. **M. Kelapile** (Botswana), parlant au nom du Groupe africain, dit que celui-ci continuera d'appuyer les efforts faits par le Secrétaire général pour réformer et renforcer l'Organisation. Le Groupe a toujours été parmi les premiers à soutenir les initiatives visant à améliorer le fonctionnement du système des Nations Unies. Le processus de prise de décisions de l'Organisation doit rester transparent et ouvert à tous les États Membres sans exception, sur un pied d'égalité. Ce point est particulièrement important lorsque les décisions peuvent se traduire par une modification du cycle de planification, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation.

2. Le Groupe africain a examiné avec attention les propositions du Secrétaire général, les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Corps commun d'inspection, et les vues exprimées par les membres de la Cinquième Commission. À son avis, il faut diagnostiquer les carences de l'actuel processus de planification, de programmation, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation en vue de proposer des améliorations, dont une partie, voire toutes, devront être approuvées. Il faut identifier avec soin l'origine des insuffisances pour éviter de modifier en pure perte des éléments du processus actuel.

3. L'Organisation doit avoir une approche stratégique axée sur l'avenir. Les objectifs convenus à l'échelon international dans la Déclaration du Millénaire et à l'issue des grandes conférences internationales constituent pour l'Organisation et la communauté internationale les éléments d'un projet ambitieux. La plupart d'entre eux, sinon tous, portent sur le long terme. L'Organisation doit donc arrêter un plan réaliste pour les atteindre et les États Membres ont un rôle capital à jouer dans sa formulation et dans l'établissement des priorités. C'est pourquoi le plan doit rester la principale directive de politique générale de l'Organisation.

4. Le Groupe africain note qu'au paragraphe 7 du rapport du Comité consultatif (A/58/610), celui-ci déclare ne pas être en mesure de conclure, sur la base du modèle présenté dans le rapport du Secrétaire

général (A/58/600), que le plan biennal serait plus court ou plus stratégique que l'actuel plan à moyen terme. Le Groupe attend avec intérêt la réponse du Secrétariat aux demandes formulées par le Comité consultatif aux paragraphes 7 et 8 de son rapport, en particulier des modèles portant sur des chapitres plus complexes, ainsi qu'une analyse des problèmes soulevés par l'actuel processus budgétaire et de leur incidence sur la répartition des ressources en fonction de l'ordre de priorité attribué aux activités dans le plan à moyen terme et l'esquisse budgétaire. Il espère que le Secrétariat communiquera sur le calendrier d'examen du plan biennal et de l'esquisse budgétaire les précisions demandées par le Comité consultatif au paragraphe 6, ainsi qu'un exposé détaillé des modalités d'incorporation dans le plan des nouvelles directives des organes délibérants, des différentes étapes de l'élaboration et de l'approbation du plan et des mesures prévues pour éviter tout retard.

5. Composé de petites délégations ayant des moyens limités, le Groupe africain insiste pour que les activités des organes intergouvernementaux participant au processus de planification, de programmation, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation ne fassent pas double emploi. L'établissement des priorités est et doit rester l'apanage des États Membres. D'ailleurs, plutôt que le rôle des organes intergouvernementaux et des États Membres dans le processus, ce sont les modalités d'examen du budget qu'il convient de revoir.

6. Le Comité du programme et de la coordination (CPC) doit jouer un rôle plus actif dans l'examen des aspects du budget qui ont trait aux programmes. La Cinquième Commission n'est pas en mesure de former une opinion sur cet aspect et doit donc s'abstenir de s'y intéresser. Le Groupe africain appuie sans réserve les initiatives prises pour améliorer les travaux des organes intergouvernementaux ayant un rôle à jouer dans le contrôle de l'exécution et l'évaluation des programmes. Il note avec préoccupation, au paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif, que le Secrétaire général ne précise pas dans sa note quelles mesures il compte adopter pour améliorer le processus de planification, de contrôle et d'évaluation des programmes; le Groupe attend la réponse du Secrétariat sur ce point.

7. Les États Membres doivent recevoir des propositions claires et détaillées sur la modification du rapport biennal relatif à l'exécution des programmes, l'amélioration de la présentation et du calendrier des

rapports d'évaluation et le rôle des différentes entités qui participent ou devraient participer à la planification des programmes, au contrôle de leur exécution et à leur évaluation.

8. Au paragraphe 10 de son rapport, le Comité consultatif s'interroge sur le niveau de détail des indications concernant les produits et les ressources qui seront fournies aux États Membres si l'Assemblée générale adopte les recommandations formulées au paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général. Les États Membres doivent continuer à recevoir toutes les informations dont ils ont besoin pendant les négociations budgétaires pour prendre leurs décisions en connaissance de cause.

9. Le Groupe africain est conscient que le Secrétariat n'a pas eu beaucoup de temps pour répondre en détail aux questions soulevées par les États Membres et le Comité consultatif et que le Comité lui-même n'a disposé que de délais très courts. Il est reconnaissant des efforts réalisés pour communiquer les renseignements demandés et, vu l'importance de la question, souhaite que suffisamment de temps lui soit consacré pendant les consultations officieuses.

10. **M. Martini** (Italie), parlant au nom de l'Union européenne, des pays adhérents (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie) et des pays associés (Bulgarie, Roumanie et Turquie), ainsi que de l'Islande et du Liechtenstein, remercie le Secrétariat d'avoir illustré par des modèles ce que pourrait être la nouvelle présentation du cadre stratégique, sachant que cette présentation pourrait être encore améliorée au fil du temps.

11. Il faut simplifier et rationaliser le processus intergouvernemental de planification et de budgétisation et la documentation connexe. Un plan-programme biennal comme celui proposé dans les modèles communiqués donnerait un caractère plus concret et plus précis aux réalisations escomptées et aux indicateurs de succès, ainsi que l'a recommandé le Comité consultatif. La proposition du Secrétaire général d'établir un cadre stratégique à deux volets, composé d'un plan-programme biennal et d'une esquisse budgétaire, constitue un modeste pas en avant vers un processus qui, en permettant à la Cinquième Commission de prendre des décisions mieux informées, l'aiderait à faire la corrélation voulue entre

l'établissement des programmes et des priorités et les incidences financières connexes.

12. L'intervenant remercie le Comité consultatif d'avoir rapidement fait connaître à la Cinquième Commission ses premières impressions sur les modèles fournis par le Secrétariat et considère avec lui que la décision de remplacer l'actuel plan moyen terme à un horizon de quatre ans par un plan-programme biennal est avant tout une décision de politique générale. Cela étant, il estime que les questions du Comité relatives aux modèles présentés sont pertinentes et il note avec intérêt que le Comité à l'intention de formuler d'autres observations et recommandations lorsqu'il examinera le plan et l'esquisse budgétaire, à supposer que l'Assemblée générale approuve les propositions figurant au paragraphe 5 de la note du Secrétaire général (A/58/600).

13. Disposant pour se former une opinion d'une résolution de l'Assemblée générale, de trois rapports du Secrétaire général, d'un rapport du Corps commun d'inspection et d'un rapport du Comité consultatif, la Cinquième Commission n'a pas besoin d'autres éléments d'information pour prendre une décision sur la réforme du processus de planification et de budgétisation.

14. Dans son rapport, le Comité consultatif note en conclusion que, dans la mesure où les changements proposés sont minimes, ils n'entraîneront que des modifications mineures des dispositions régissant la gestion financière et la planification. En unissant leurs efforts, les membres de la Cinquième Commission pourraient donc faire un premier pas décisif à la réforme budgétaire avant la fin de la partie principale de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

15. **Mme Arce de Gabay** (Pérou), parlant au nom du Groupe de Rio, dit que si les réformes proposées par le Secrétaire général ne vont pas aussi loin que le Groupe l'espérait, ce n'est pas une raison pour s'y opposer. Le Comité consultatif lui-même considère comme mineures les modifications proposées. Le temps est compté et la Commission doit prendre une décision au cours de la partie principale de la cinquante-huitième session si elle veut que le Secrétariat établisse le plan à moyen terme dans des délais qui permettront au Comité du programme et de la coordination de l'examiner en 2004.

16. Le Groupe de Rio ne voit aucune raison de ne pas approuver les modifications mineures qu'il est proposé d'apporter au plan à moyen terme, à l'esquisse budgétaire et au cycle budgétaire, sachant qu'elles contribueraient à ancrer solidement la méthode de budgétisation axée sur les résultats à l'Organisation.

17. **M. Farid** (Arabie saoudite) dit que sa délégation appuie sans réserve les initiatives de réforme du Secrétaire général. Cependant, comme le Groupe africain, il estime que le Secrétariat doit préciser certains points et, en particulier, répondre aux questions soulevées par le Comité consultatif aux paragraphes 6 à 10 de son rapport (A/58/610).

18. **M. Elkhuisen** (Pays-Bas) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne et soutient les initiatives de réforme du Secrétaire général. Si la Commission ne se prononce pas sur la réforme budgétaire pendant la partie principale de la cinquante-huitième session, il lui faudra attendre quatre ans avant de pouvoir le faire. Ce serait inacceptable.

19. **Mme Stanley** (Irlande) s'associe également à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne. Elle appuie les modestes propositions de réforme présentées par le Secrétaire général, qui doivent faire l'objet d'une décision au cours de la partie principale de la cinquante-huitième session.

20. **M. Tootoonchian** (République islamique d'Iran) dit que l'importance de la question dont la Commission est saisie justifie une analyse et un examen approfondis. Les États Membres ont eu à ce sujet des débats fructueux lors des séances officielles et des consultations officieuses de la Commission. Le Secrétariat doit leur communiquer, de même qu'au Comité consultatif, tous les renseignements voulus pour qu'en dépit du peu de temps dont ils disposent, ils puissent étudier comme il convient les modifications proposées. Comme l'a rappelé le Groupe africain, le Comité consultatif a demandé un complément d'information.

21. Le but recherché est d'améliorer le processus de programmation et de budgétisation en y apportant les corrections nécessaires. Il ne s'agit pas de changer pour changer et toute modification, grande ou petite, doit être examinée quant au fond, avec toutes ses incidences, y compris techniques. Au cours de l'année précédente, la Commission a pris connaissance de

documents et tenu des débats qui lui ont permis de mieux saisir les objectifs de la réforme. Il lui appartient d'étudier les moyens de responsabiliser davantage l'Organisation et de la rendre plus efficace dans l'exécution des activités prescrites par les États Membres. La délégation iranienne note avec satisfaction que le contrôle de l'exécution des programmes et l'évaluation font partie intégrante du processus de programmation et de budgétisation. Il importe de renforcer le rôle du Comité du programme et de la coordination dans le processus sans compromettre l'exécution des mandats qui lui ont été confiés dans d'autres domaines.

22. **M. Drogenik** (Autriche), s'associant à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne, rappelle que nombre de délégations se sont plaintes dans le passé que beaucoup d'énergie et de ressources étaient consacrées au processus budgétaire. Le Secrétaire général, et il faut l'en féliciter, a proposé des mesures de réforme, offrant ainsi une occasion qu'il ne faut pas laisser passer.

23. **M. Nesser** (Suède) s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne et appuie les réformes proposées par le Secrétaire général. Il est important de faire vite et la Commission devrait prendre une décision à ce sujet sans plus attendre.

24. **M. Honningstad** (Norvège) estime qu'une occasion historique de réformer le processus budgétaire est offerte à la Commission. La laisser passer aurait des incidences sensibles sur tous les autres aspects de la réforme de l'Organisation. La réforme budgétaire, sans être très ambitieuse, est l'un des piliers de la réforme générale. En mettant davantage l'accent sur les objectifs, elle aiderait les États Membres à appliquer les recommandations formulées par l'Assemblée du Millénaire, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement, et par les grandes conférences internationales tenues au cours des dix dernières années.

25. Il est surprenant que les réformes proposées suscitent encore des doutes et des interrogations chez certains membres de la Commission. Il est normal de poser des questions, mais aucun autre sujet n'a fait l'objet d'une documentation aussi abondante depuis que l'intervenant participe aux travaux de l'Organisation. De surcroît, on ne trouve dans aucun des documents dont la Commission est saisie une

position favorable aux modalités actuelles d'établissement du budget et du plan à moyen terme. Si la Commission n'agit pas immédiatement, il lui faudra attendre quatre ans au moins avant de pouvoir revenir sur la question.

26. Se référant au rapport du Comité consultatif (A/58/610), l'intervenant fait observer que les modèles établis par le Secrétariat sont de simples illustrations. Au fur et à mesure que la réforme progressera et que la méthode de budgétisation axée sur les résultats deviendra plus familière, les documents budgétaires deviendront beaucoup plus clairs que ces modèles ne peuvent le laisser supposer.

27. L'Organisation a besoin d'une réforme et la Cinquième Commission est en mesure d'y contribuer. Il ne faut pas laisser échapper cette occasion d'agir.

28. **Mme Galvez** (Royaume-Uni), dont la délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne, tient à exprimer elle-même son appui aux réformes proposées par le Secrétaire général pour rationaliser le processus de budgétisation et de planification et, partant, établir une corrélation claire entre les ressources et les programmes. La documentation établie par le Secrétariat est suffisante pour que la Commission puisse prendre une décision réfléchie sur la question pendant la session en cours de l'Assemblée générale. Ce faisant, la Commission aiderait l'Organisation à oeuvrer efficacement conformément à ses priorités.

29. **Mme Pehrman** (Finlande) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne. Compte tenu des fortes contraintes imposées par le calendrier, la Commission doit se prononcer sans perdre de temps sur les mesures de réforme budgétaire proposées par le Secrétaire général.

30. **M. Bittner** (Allemagne) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne. Il sait bien que la réforme budgétaire est à l'ordre du jour de l'Organisation depuis plus d'un an et demi. Tous les membres de la Commission s'accordent à reconnaître que le processus en vigueur est pesant et coûteux et ne va pas dans le sens des intérêts des petits États Membres. Il faut agir sans attendre car un nouveau cycle budgétaire est sur le point commencer.

31. **M. Zaluar** (Brésil) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante du Pérou au nom du Groupe de Rio. Elle n'a aucune objection aux propositions de réforme qu'elle est prête à approuver rapidement. Elle suggère cependant que, pour dissiper tous les doutes, le Secrétariat publie sous forme de document de séance officieux un exposé concis répondant aux préoccupations exprimées par le Comité consultatif dans son rapport au sujet du calendrier d'établissement et de la durée du plan, de l'affectation des ressources en fonction des priorités, des rapports sur l'exécution du budget et de la présentation de données détaillées sur les produits et les ressources nécessaires. La délégation brésilienne s'en remet au Président pour trouver les moyens de parvenir à un accord sur cette question.

32. **M. Adán Carmona** (Espagne) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne. Estimant que les propositions du Secrétaire général ne constituent qu'une première étape et permettront d'atteindre les objectifs des programmes, l'intervenant ne comprend pas bien les critiques dont elles font l'objet. À l'heure actuelle, le processus budgétaire se traduit par des changements à la marge d'une année sur l'autre, les grands objectifs étant oubliés. Les mesures envisagées donneraient beaucoup plus de transparence au processus. Il convient donc d'unir les efforts pour leur donner effet le plus rapidement possible.

33. **M. Poinsot** (France) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne. La réforme du processus de budgétisation et de planification est au centre de l'entreprise générale de réforme de l'Organisation. Les propositions du Secrétaire général sont de nature à simplifier les procédures budgétaires et financières et les travaux de la Commission. Celle-ci dispose de toute la documentation dont elle a besoin pour prendre position sur ces propositions qui, si elles sont de portée modeste, sont éminemment symboliques. La Commission doit se prononcer pendant la session en cours.

34. **M. Zevelakis** (Grèce) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne. Elle appuie sans réserve des propositions de réforme du Secrétaire général et souhaite qu'elles fassent rapidement l'objet d'une décision.

35. **M. Kafka** (République tchèque) souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne et souligne que l'efficacité des réformes proposées dépend de l'adoption d'une décision en temps opportun.

36. **M. Roa Arboleda** (Colombie) s'associe à la déclaration faite par la représentante du Pérou au nom du Groupe de Rio. Bien que les propositions du Secrétaire général soient plus simples que prévu et ne modifient que très peu la procédure en vigueur, il faut les adopter et les appliquer immédiatement. Une décision doit être prise pendant la session en cours afin que le Secrétariat puisse rédiger le plan à moyen terme dans les délais requis pour pouvoir le soumettre au Comité du programme et de la coordination pour examen au début de 2004.

37. **M. Pulido León** (Venezuela) s'associe à la déclaration faite par la représentante du Pérou au nom du Groupe de Rio et appuie sans réserve les propositions du Secrétaire général. Celles-ci, bien que de portée modeste, pourraient donner un nouvel élan à la réforme générale de l'Organisation. L'intervenant espère que la question pourra progresser pendant la session en cours et que les ajustements ou perfectionnements souhaités par les États Membres pourront être incorporés aux différentes propositions.

38. **M. Myck** (Luxembourg) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne. Il estime lui aussi qu'il faut prendre une décision pendant la session en cours afin de garder son dynamisme au processus de réforme et d'éviter que le règlement de cette question ne soit de nouveau retardé de quatre ans.

39. **Mme Hutánová** ((Slovaquie) s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne. Elle appuie pleinement les propositions du Secrétaire général et demande instamment à tous les États Membres de faire un effort concerté pour que la réforme devienne une réalité.

40. **Mme Lock** (Afrique du Sud) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Botswana au nom du Groupe africain et réaffirme son soutien sans réserve aux initiatives prises par le Secrétaire général pour réformer l'Organisation. Elle félicite le Secrétariat pour la rapidité avec laquelle il a publié les documents nécessaires et remercie le Comité consultatif de ses conseils. Elle compte que le Secrétariat répondra aux

questions du Comité afin que la Commission puisse aller de l'avant dans ses négociations. À son avis, aucune délégation ne souhaite bloquer le processus de réforme en reportant une décision sur la question. Elle fait observer que le programme de travail de la Commission n'est pas à l'ordre du jour. Elle est prête à entamer des négociations et engage tous les États Membres à les aborder de manière réfléchie et constructive.

41. **M. Álvarez** (Chili) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante du Pérou au nom du Groupe de Rio. Les propositions formulées par le Secrétaire général dans le document A/58/600 sont judicieuses. Il faut donc espérer que les États Membres pourront se mettre d'accord et prendre une décision qui permette au processus de réforme d'aller de l'avant.

42. **M. Ramos** (Portugal) s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne et suggère que la Commission entame ses consultations officieuses sans plus attendre. Il estime, comme le représentant de la Norvège, que la réforme du processus de planification et de budgétisation fait partie intégrante de la réforme générale de l'Organisation. Le Président de l'Assemblée générale a présenté un ambitieux projet de décision sur la réforme et la revitalisation des méthodes de travail de l'Assemblée qui a suscité une large adhésion, mais les débats de la Cinquième Commission sur le processus de réforme ne sont pas aussi simples. Le fait de ne pas approuver les modestes propositions du Secrétaire général risque d'arrêter net la dynamique créée par l'Assemblée générale et de renforcer l'image qu'a la Cinquième Commission de freiner les choses en les compliquant. L'intervenant invite donc instamment tous les États Membres à adopter rapidement ces propositions.

43. **M. Manczyk** (Pologne) dit que sa délégation s'associe sans réserve à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne. Il est favorable à la réforme du processus de planification et de budgétisation, tout en jugeant très modestes les propositions du Secrétaire général. Estimant que le temps presse, il compte que la Commission pourra prendre une décision pendant la session en cours.

44. **Mme Banhcke** (Danemark) tient à souligner combien il importe de faire dès que possible ce premier pas vers une réforme du processus budgétaire.

45. **M. Onaner** (Turquie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne. Il rappelle que les propositions à l'examen ne sont que la première étape de la réforme du processus de planification et de budgétisation et n'ont rien de définitif. Il serait regrettable que la Cinquième Commission diffère sa décision, car elle donnerait l'impression de ne pas appuyer le mouvement qui s'est formé en faveur d'une réforme générale de l'Organisation. L'absence du Président du Groupe des 77 à la séance en cours est un signe révélateur. L'intervenant demande donc instamment à tous les États Membres opposés au processus de reconsidérer leur position.

46. **Mme Goicochea** (Cuba) rappelle que la publication des documents à l'examen dans toutes les langues officielles a été demandée à deux reprises et que le Président a donné l'assurance que le nécessaire serait fait.

47. Se référant aux modèles, l'intervenante dit que toutes les délégations savent qu'il est dans leur intérêt de soutenir le processus de réforme. Néanmoins, lorsque le Secrétariat prépare des documents, il doit savoir quel type de présentation a la préférence des États Membres et quelles données ceux-ci veulent y trouver. Les modèles présentés à la Commission auraient dû être rédigés comme ceux qui avaient servi à illustrer la technique de budgétisation axée sur les résultats et auraient dû porter sur des chapitres du budget ou des départements importants, tels le Département des affaires économiques et sociales ou la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

48. Enfin, la représentante de Cuba tient à souligner qu'en dépit des critiques adressées à la Cinquième Commission, celle-ci a apporté une contribution considérable aux travaux de l'Organisation dans de nombreux domaines, et a notamment joué un grand rôle dans l'adoption de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. Elle attend avec intérêt les réponses du Secrétariat aux questions posées par le représentant du Botswana au nom du Groupe africain.

49. **Mme Budrauskaitė** (Lituanie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne pour appuyer les propositions de réforme du Secrétaire général. Il est important de prendre une décision à ce

sujet pendant la partie principale de la session en cours de l'Assemblée générale.

50. **M. Elnaggar** (Égypte) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Botswana au nom du Groupe africain. Étant donné la tournure prise par le débat, il se sent tenu de prendre la parole au nom de son pays. Sa délégation a toujours soutenu les efforts réalisés par le Secrétaire général pour réformer et renforcer l'Organisation, et elle continuera de le faire. Dans son rapport sur la question (A/58/610), le Comité consultatif a donné des conseils techniques à la Commission et formulé un certain nombre de demandes et de questions auxquelles le Secrétariat doit répondre avant que les États Membres ne puissent prendre une décision.

51. L'intervenant souscrit aux observations de la représentante de l'Afrique du Sud relatives au programme de travail et ajoute qu'à sa connaissance, pas plus le Président qu'aucune délégation n'a officiellement demandé de reporter l'adoption d'une décision. Il estime également, avec le représentant du Portugal, qu'il serait sans doute préférable de poursuivre le débat en consultations officieuses.

52. En conclusion, l'intervenant insiste sur la nécessité de renforcer et réformer l'Organisation et demande aux États Membres de prendre une décision réfléchie sur la base d'informations précises.

53. **M. Alarcón** (Costa Rica) souscrit à la déclaration faite par la représentante du Pérou au nom du Groupe de Rio. Il remercie le Secrétariat et le Comité consultatif des renseignements qu'ils ont communiqués et compte qu'il sera répondu très rapidement aux questions posées. Soulignant l'importance des mesures proposées pour la réforme du processus de planification et de budgétisation et la réforme générale de l'Organisation, il demande instamment aux États Membres de faire le nécessaire pour pouvoir adopter une décision dans les meilleurs délais.

54. **M. Bouheddou** (Algérie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Botswana au nom du Groupe africain. Il est tout à fait partisan d'une réforme générale, non limitée aux aspects budgétaires. Il constate qu'aucune délégation n'est opposée à l'adoption d'une décision, mais estime que certaines des propositions du Secrétaire général sont purement symboliques et ne permettront pas de remédier aux carences du processus de planification et de budgétisation recensées dans le rapport initial sur le

renforcement de l'Organisation (A/57/387 et Corr.1). Il se demande comment on peut appuyer le processus de réforme et approuver une série de gestes symboliques et de pure forme qui affaiblissent la recherche d'un changement général. Il ne comprend pas non plus en quoi il serait sage d'approuver les propositions du Secrétaire général parce qu'elles auraient le mérite d'être simples. Ce qu'il faut, c'est une véritable réforme générale du processus de planification et de budgétisation qui remédie aux carences du système actuel au lieu de les masquer.

55. **M. Herrera** (Mexique) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante du Pérou au nom du Groupe de Rio. Bien que modestes, les propositions du Secrétaire général sont utiles et peuvent préparer la voie à des réformes plus ambitieuses. Il faut donc les approuver.

56. **M. Vilums** (Lettonie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne. Il est tout à fait favorable aux propositions faites par le Secrétaire général pour améliorer la planification et la budgétisation et exprime l'espoir qu'une décision positive sera prise en temps opportun, pendant la session en cours de l'Assemblée générale.

57. **M. Kelapile** (Botswana), parlant au nom du Groupe africain, souhaite revenir sur un certain nombre de points qu'il a faits dans sa déclaration antérieure. Les réformes proposées par le Secrétaire général sont effectivement modestes, mais elles portent sur des outils essentiels pour la planification et la budgétisation. La Cinquième Commission a toujours voulu être pleinement informée avant de prendre une décision. En l'espèce, le Groupe africain a simplement demandé des éclaircissements au sujet d'un certain nombre de questions soulevées dans le rapport du Comité consultatif. Il n'avait nullement l'intention de s'opposer à une décision ou d'en demander le report.

58. L'intervenant réaffirme qu'il appuie sans réserve les réformes proposées par le Secrétaire général et espère que du temps supplémentaire sera alloué à leur examen pour que celui-ci débouche sur une conclusion fructueuse.

59. **M. Elji** (République arabe syrienne) réaffirme la déclaration que sa délégation a faite devant l'Assemblée générale au sujet de la revitalisation du rôle de l'Organisation, et son attachement au principe d'une réforme. Le Secrétariat doit communiquer par

écrit les éclaircissements qui lui ont été demandés. L'intervenant voudrait savoir, en particulier, si la charge de travail de la Cinquième Commission augmentera du fait qu'elle devra examiner le cadre stratégique non plus tous les quatre ans, mais tous les deux ans, si le processus proposé sera plus économique que le processus en vigueur et si ses éléments seront les mêmes que ceux figurant actuellement dans le plan à moyen terme.

60. Il est inacceptable que certains documents officiels ne soient publiés que dans une seule langue, au mépris de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale.

61. **M. Ádány** (Hongrie) s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne et appuie sans réserve les réformes proposées par le Secrétaire général.

62. **M. Sigtryggsson** (Islande) s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne et appuie les mesures proposées par le Secrétaire général. Comme le représentant de la Norvège, il estime important de préserver la dynamique du processus de réforme.

63. **M. Kendall** (Argentine) souscrit à la déclaration faite par la représentante du Pérou au nom du Groupe de Rio. Le caractère relativement modeste des mesures proposées est une raison de plus pour les adopter dès que possible, d'autant que la Commission ne dispose que d'un temps limité.

64. **Mme Onisii** (Roumanie) s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne et déclare appuyer les propositions du Secrétaire général.

65. **M. Getachew** (Éthiopie) reconnaît qu'il est important de maintenir la dynamique du processus de réforme. Il tient à assurer la Commission que le Groupe africain n'a nullement l'intention de retarder l'adoption d'une décision par l'Assemblée générale.

66. **M. Kramer** (Canada) déclare que ce n'est pas en raison de leur caractère modeste que les propositions du Secrétaire général sont à l'examen mais bien parce qu'elles sont utiles : elles peuvent en effet contribuer à rendre le cycle de programmation et de budgétisation plus en phase avec les besoins, plus substantiel, plus souple et plus ouvert aux États Membres. Le Groupe africain a mis en avant un certain nombre de principes tout à fait louables. L'Organisation a effectivement

besoin d'un plan qui lui permette de définir des objectifs réalistes devant contribuer à la réalisation de ses grands buts, et l'on ne saurait trop souligner le rôle des États Membres dans ce processus. Le plan doit donc rester la principale directive de politique générale.

67. **Mme Udo** (Nigéria) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Botswana au nom du Groupe africain et se dit tout à fait favorable aux réformes proposées par le Secrétaire général.

68. **Le Président** dit que la séance en cours a été organisée à la demande du Groupe africain. Il n'a pas demandé que l'examen du point de l'ordre du jour soit reporté, mais une proposition dans ce sens a été faite par un État Membre.

69. **M. Sach** (Directeur de la Division de la planification du programme et du budget) dit que lorsque le Comité consultatif a examiné les modèles préparés par le Secrétariat à la demande de la Cinquième Commission (A/58/600), il comptait y trouver des informations plus détaillées. Certaines des précisions qu'il a requises ont été communiquées à la Commission pendant les consultations officieuses, mais elles n'ont pas été incorporées à la note du Secrétaire général afin ne pas l'alourdir.

70. Au paragraphe 6 de son rapport (A/58/610), le Comité consultatif soulève un premier point, celui du calendrier d'examen du plan-programme biennal et de l'esquisse budgétaire. Ces deux éléments feraient partie du cadre stratégique. Le premier volet – le plan-programme biennal – serait examiné par le Comité du programme et de la coordination (CPC) en mai ou en juin de l'année pendant laquelle il n'est pas présenté de budget, et approuvé la même année par l'Assemblée générale. La procédure serait donc la même qu'à présent, mais le cycle porterait sur deux ans au lieu de quatre. Le deuxième volet – l'esquisse budgétaire – serait également publiée l'année pendant laquelle il n'est pas présenté de budget, après examen du plan-programme biennal par le CPC, ce qui permettrait au Secrétaire général de connaître la position de celui-ci sur les priorités relatives aux programmes. L'esquisse budgétaire serait alignée sur le plan, comme le Comité consultatif l'a recommandé.

71. Au paragraphe 7 de son rapport, le Comité consultatif dit ne pas être sûr que le plan biennal sera plus court ou plus stratégique que l'actuel plan à moyen terme. La période qui s'écoulera entre le début

et la fin du cycle de programmation serait ramenée de sept à cinq ans. La valeur stratégique du plan tient à son contexte, pas nécessairement à son contenu. Le plan-programme biennal ferait partie d'un cadre général lié à l'affectation des ressources. Une corrélation serait établie entre les deux volets du cadre stratégique, qui seraient présentés simultanément à l'Assemblée générale l'année où le n'est pas présenté de budget.

72. Au paragraphe 8, le Comité consultatif rappelle avoir demandé au Secrétaire général de préciser ce qu'il comptait faire pour que le plan à moyen terme soit un instrument de politique générale plutôt que la simple énumération d'activités. Déjà, le plan à moyen terme en cours d'exécution comporte un certain nombre d'améliorations qui font mieux ressortir l'articulation entre les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les facteurs externes. La description précise des activités et des produits n'est pas censée figurer dans le plan stratégique. Au moment où le plan moyen terme pour la période 2002-2005 a été élaboré, l'Assemblée générale n'avait pas encore adopté la méthode de budgétisation axée sur les résultats. Ce n'est qu'à partir de 2006 que celle-ci sera pleinement appliquée et que l'on pourra mettre l'accent sur l'impact de l'action menée, les objectifs et les réalisations plutôt que sur la description des activités.

73. Au paragraphe 9, le Comité consultatif aborde la question du contrôle de l'exécution des programmes et de l'évaluation. Le Bureau des services de contrôle interne a indiqué, en consultations officieuses du moins, qu'un rapport modifié sur l'exécution des programmes serait élaboré au début de 2004 et soumis au CPC pour examen, et qu'il serait établi selon le modèle de présentation axée sur les résultats retenu pour l'exercice biennal en cours. Ce document conjuguerait données financières et informations sur les programmes, l'examen simultané des deux éléments étant très important pour améliorer le contrôle et l'évaluation. Consistant essentiellement à dénombrer les produits sans tenir compte de leurs incidences, le dispositif actuel souffre de graves lacunes.

74. Enfin, au paragraphe 10, le Comité consultatif s'interroge sur le niveau de détail des indications concernant les produits et les ressources qui seraient fournies aux États Membres dans les fascicules budgétaires. En ce qui concerne les ressources, les informations seraient aussi détaillées que dans les

documents budgétaires actuels. Dans le cas des produits, le Comité consultatif se plaint depuis deux exercices biennaux de lacunes dans leur formulation et leur présentation, qui ne lui semblent pas suffisamment normalisées. Il a également demandé qu'on explique plus clairement en quoi ils permettront d'atteindre les objectifs fixés et de concrétiser les réalisations escomptées. Comme il ressort des propositions du Secrétaire général, les produits seront dorénavant présentés de manière plus rigoureuse, dans des tableaux.

75. En réponse aux questions soulevées par le Comité consultatif, des informations ont été distribuées par écrit aux délégations au cours des consultations officielles. En ce qui concerne la charge de travail de la Cinquième Commission, la réforme envisagée ne l'alourdirait pas puisque la Commission examine déjà tous les deux ans soit le plan, soit la révision du plan, de même que l'esquisse budgétaire. Étant donné que le plan serait accompagné de recommandations détaillées du CPC, le travail de rédaction de la Cinquième Commission serait considérablement allégé.

76. **Mme Goicochea** (Cuba) demande au Secrétariat de distribuer par écrit les éclaircissements donnés par M. Sach.

77. **M. Jonah** (Sierra Leone) dit que le Groupe africain n'a pas l'intention de retarder l'examen du point de l'ordre du jour, mais a simplement demandé un délai pour pouvoir en délibérer et exprimer une opinion informée sur la question.

78. **M. Abelian** (Secrétaire de la Commission) dit que les documents auxquels s'est référé le représentant de la Syrie n'ont pas été distribués à l'initiative du Secrétariat, mais à la demande de quelques États Membres. Il s'agit d'une version préliminaire de comptes rendus analytiques, qu'il n'a pas été possible de préparer dans toutes les langues dans des délais aussi brefs. C'est pourquoi ils ont été distribués dans la version disponible, pour information uniquement.

79. **M. Elji** (République arabe syrienne) répète que tous les documents, qu'il s'agisse d'un avant tirage ou d'une simple note d'information, doivent être distribués conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, autrement dit dans toutes les langues officielles. Il espère ne plus avoir à déplorer de manquement à cette règle.

La séance est levée à 11 h 55.